



**Commune de
VILLECHENEVE**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 novembre 2021

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Excusés : Mme DUMAS Aurélia Conseillère

Pouvoir :
Mme DUMAS Aurélia **donne pouvoir à** Mme HOSTIN Christelle

Secrétaire de séance : Mr SARCEY Claude 1er Adjoint

Début de la réunion : 20h30

1. Délibération concernant l'Amortissement des subventions d'équipement versées.

Monsieur le Maire précise que les subventions d'équipements versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Le Conseil municipal décide d'adopter le principe de l'amortissement linéaire pour les subventions d'équipement versées par la collectivité à compter de l'exercice 2021.

Il fixe ainsi la durée d'amortissement pour chaque subvention versée comme suit :

Subventions d'équipement versées Compte 204 Durée : 5 ans

Et enfin, le conseil municipal décide de fixer à 2400 euros le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faibles valeurs s'amortissent sur un an.

2. Délibération concernant la Contribution SIEMLY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la contribution des Communes adhérentes aux charges du Syndicats est justifiée par le fait de l'utilisation par les Communes de réseau d'eau potable comme support de leur protection incendie.

Le conseil municipal décide que la charge de la commune au Syndicat des Eaux s'élevant à 2783.80 EUROS sera assurée par recouvrement direct sur les contribuables pour l'exercice 2022, soit 3.10 euros par habitants.

3. Délibération concernant l'emploi des agents non titulaires - recrutement pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire informe que la commune doit faire face ponctuellement à une surcharge d'activité ou un besoin saisonnier pour certains services.

Deux types de recrutement peuvent être envisagés :

- Accroissement temporaire d'activité
- Accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil municipal approuve la création d'emplois d'agents contractuels à temps complet et/ou non complet en fonction des besoins des services.

Cette délibération vaudra pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.

4. Délibération fixant les effectifs communaux au 1^{er} décembre 2021

Le Conseil municipal fixe les effectifs du personnel communal au 1^{er} décembre 2021.

5. Délibération concernant l'extension de l'impasse des Boutons d'Or jusqu'au numéro 106.

Suite à l'achat de la parcelle AI 235 en 2019 permettant de désenclaver et par voie de conséquence valoriser la parcelle AI 440 constructible, le chemin public « impasse des Boutons d'Or » sera prolongé jusqu'au numéro 106 et fera partie du domaine communal.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.

6. Délibération concernant des décisions modificatives

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions modificatives utiles au budget communal.

7. Présentation de l'étude concernant le site de l'école

Présentation des documents envoyés par le cabinet d'architecture DLA concernant l'étude modifiée de réorganisation du site de l'école.

Début 2022, les dossiers de subventions seront instruits afin de statuer sur la faisabilité du projet.

Approbation d'une convention de groupement de commandes – Assurances

Monsieur le Maire rappelle que La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant les assurances.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet de convention de groupement de commande relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la passation des marchés d'assurance et autorise monsieur le Maire à signer la convention de groupement.

Participation au SIVOS pour l'année 2022

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le versement de la participation au SIVOS pour un montant de 113.14 pour l'exercice 2022.

Précise que cette subvention sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2022.

Questions Diverses

- Venue de Mr Gassilloud, le député du Rhône, vendredi 26 novembre. Visite du Laboratoire les 3 Chênes, du site de l'école et du Gaec des deux Rives.
- Impression et distribution de la Milolettre N° 4 en cours
- Problème de discipline à l'école pendant la coupure méridienne avec certains élèves.
- La CC-MDL annonce une augmentation de la part des ordures ménagères entre 4 € et 7 €.
- Benne à carton sera mise en place vers l'ancien jeu de boules parking de la salle polyvalente.
- Commission voirie, en 2021, sur l'ensemble de la CC-MDL, 54 chemins ont été remis en état avec la dotation.
- Bar associatif : les statuts déposés en préfecture ont été retournés. Un nouvel envoi a été effectué.
- Marché le mercredi : les exposants ont constaté une baisse de fréquentation importante. Un mot dans la Milolettre n°4 a été inséré.
- 8 décembre 2021 : Animations place de l'église proposées par le bar associatif, les fournis dans les Pattes et la Municipalité.
- Elections du CME ont eu lieu le vendredi 12 novembre
- Site internet : le devis pour la mise en page du site a été signé.
- Pour la journée CCAS, compte tenu des mesures sanitaires à appliquer, l'opération bons cadeaux de 2020 sera renouvelée en 2021.
- Pour les 4 lots à bâtir des Boutons d'Or, 3 compromis ont été signés, le 4^{ème} sera signé le 21 décembre, et 2 permis de construire ont été déposés, en attente d'instruction par le service urbanisme de la CC-MDL
- Le Conseil municipal du 16 décembre est annulé

Fait en Mairie, le 06 décembre 2021

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

